

www.appy-histoire.fr

# Les protestants de Provence partis en Afrique du Sud



Du Pays d'Aigues en Afrique du Sud  
Des pionniers bâtissent une nouvelle nation

Jean Mathiot

*La Valmasque*, n° 70, 1er trimestre 2006, pp 31-37



## Du Pays d'Aigues en Afrique du Sud Des pionniers bâtissent une nouvelle nation

Jean Mathiot

Vers 1682, on compte en Provence environ 7000 protestants dont 4100 pour le Luberon et 1600 pour le seul Pays d'Aigues (estimation d'Eugène Arnaud dans son *Histoire des protestants de Provence*).

### **De l'édit de Nantes à l'édit de Fontainebleau**

Le Parlement de Provence a toujours manifesté de l'hostilité à l'égard des protestants : interdiction des lieux de culte, fermeture des temples, prohibition de l'exercice public de la religion. De son côté, Louis XIV, roi très catholique, monarque de droit divin, a décidé dès sa prise de pouvoir en 1660, après la mort de Mazarin, d'unifier le royaume politiquement et religieusement et donc d'éradiquer la « religion prétendue réformée » (RPR). Les mesures vexatoires se multiplient contre les protestants : en 1663, démolition des temples non strictement autorisés par l'édit de Nantes (ne subsistera provisoirement dans notre secteur que le temple de Mérindol). L'édit de 1664 spécifie que le nombre de protestants et de catholiques doit être le même dans les conseils communaux (ce qui désavantage les réformés dans les villages où ils sont majoritaires). À partir de 1681, sont supprimés les droits civils et religieux qui leur avaient été accordés par l'édit de Nantes de 1598. Ainsi le 2 septembre 1682, Me Louis Roux, notaire à Cabrières et procureur attitré des « religionnaires » du Pays d'Aigues), doit démissionner de sa charge à cause des édits du roi interdisant aux réformés l'exercice de fonctions publiques. À partir de 1685, les protestants sont considérés comme n'existant plus et le 22 octobre, Louis XIV publie l'édit de Fontainebleau qui révoque celui de Nantes et porte interdiction absolue du culte réformé. Les pasteurs sont bannis du royaume, avec promesse d'une pension viagère pour ceux qui accepteront de se convertir (réversible pour moitié à leur veuve), interdiction est faite à tous les réformés de sortir de France sous peine des galères pour les hommes et de la prison pour les femmes ; les émigrés doivent rentrer en France sous quatre mois sous peine de confiscation de leurs biens ; il est défendu aux parents d'instruire les enfants dans la religion réformée et ils ont obligation de les baptiser et de les conduire à la messe dans l'église catholique. Les parents récalcitrants se verront enlever leurs enfants. D'ailleurs, dès le 7 juillet 1685, le Parlement de Provence avait ordonné l'interdiction de la RPR et la démolition du temple de Mérindol aux frais des religionnaires.

### **Les abjurations**

En Provence pour obliger les protestants à se convertir et sur ordre du ministre Louvois, l'intendant de Provence et le comte de Grignan, lieutenant général du Roi, envoyèrent des dragons que l'habitant devait loger. Le 17 octobre 1685, quatre compagnies

de dragons s'approchèrent de Mérindol et l'affolement gagna les habitants du Val d'Aigues, qui devaient garder en mémoire les sinistres massacres d'avril 1545. Aussi se précipitèrent-ils (du 22 au 29 octobre) pour abjurer devant les curés et faire enregistrer leurs abjurations devant notaire. Nous avons conservé les actes d'abjuration de nos quatre villages du Pays d'Aigues. On pourrait s'étonner de telles abjurations de masse, mais il ne faut pas oublier que pour ces ruraux, la terre constituait leur seul moyen de subsistance et d'autre part la fuite n'était pas facile. Toute émigration était interdite et sévèrement réprimée.

Pourtant, tous les documents de l'époque nous montrent une tenace résistance de la population. Pour certains, il est noté dans les actes d'abjuration qu'ils « *n'ont rien voulu faire* ». Les autres ont souvent abjuré du bout des lèvres et continueront de pratiquer leur culte « au Désert », boycottant la messe, le catéchisme et les écoles catholiques, comme en témoignent des lettres de plainte de curés à l'intendant de Provence ou à l'archevêque d'Aix. Un correspondant anonyme de ce dernier (sans doute un curé) écrit de La Motte : « *Les nouveaux convertis de la vallée de Lourmarin commenceraient de vivre en catholiques s'ils n'en étaient empêchés par six de leurs principaux chefs, les nommés Aumand et Thomas, de La Motte d'Aigues, le nommé Roux, notaire à Cabrières, deux frères nommés Furet de Peypin, Aillaud de Lourmarin. Depuis la lettre de M. l'Intendant pour les avertir des ordres du roi que les parents envoyassent leurs aux écoles, ils les empêchent au contraire d'y aller...* » (Eugène Arnaud- *op. cit.* p 493 - BN fonds français n° 8863). Il n'est pas étonnant de retrouver dans cette lettre de dénonciation les noms des chefs protestants de la vallée d'Aigues qui comme Anthoine Aumand et Pierre Thomas à La Motte, les frères Furet à Peypin, le notaire Louis Roux à Cabrières, refusèrent d'abjurer et conduisirent la résistance.

### Les émigrations

D'autres n'avaient abjuré que pour préparer leur émigration. Malgré les difficultés, un bon nombre d'entre eux préférèrent la fuite à la conversion forcée, au risque de peines sévères. On estime à environ 1500 sur 7000, les protestants provençaux qui émigrèrent entre 1685 et la fin du siècle (Eugène Arnaud, *op. cit.* p 482). Cette émigration avait déjà commencé avant 1685 du fait des persécutions du pouvoir royal, d'autant que les autorités hollandaises et allemandes avaient fait des propositions d'accueil aux huguenots, leur garantissant la liberté de conscience. Certaines familles protestantes de notre région y étaient déjà installées depuis la première partie du siècle : les Malan (de Mérindol) depuis 1638, les Joubert (de La Motte) depuis 1645.

Malgré les risques encourus, car les frontières étaient gardées militairement, les émigrés se dirigeaient vers la Suisse, soit par les montagnes du Dauphiné, soit en passant par Gênes et le Piémont, afin de gagner ensuite le Palatinat, la Prusse, l'Angleterre ou les Pays Bas. Ceux-ci furent parmi les « pays du Refuge » les plus accueillants bien qu'ils fussent déjà surpeuplés. Les villes – étapes suisses ou allemandes telles que Lausanne, Genève, Francfort – aidèrent généreusement les réfugiés en leur faisant des dons en argent ou en nature pour leur permettre de continuer la route. Elles accueillirent ceux qui étaient trop fatigués pour continuer. Ainsi le 31 octobre 1687, une cinquantaine de protestants ayant fui le Luberon se trouvaient à Francfort-sur-le-Main où ils reçurent une assistance de la paroisse française de cette ville pour se rendre en Hollande. Pour venir du Luberon, ils avaient certainement suivi la vallée de la Durance, traversé les Alpes pour atteindre la Suisse et ensuite descendre le Rhin en bateau jusqu'à Francfort. Cette émigration continua jusqu'à la fin du siècle puisque dans une liste des assistés de la Bourse française de Genève de 1680 à 1710 (manuscrit de J. César Auquier, dans E. Arnaud *op. cit.* p 556-57), on relève de nombreuses personnes de Lourmarin, Mérindol. Manosque et, en 1698, le nom d'Etienne Roy de St Martin du Val d'Aigues, en 1699, de Jean Ramas, de Peypin.

## Le Cap

Comme on l'a vu, l'afflux des réfugiés français aux Pays-Bas posait de sérieux problèmes d'intégration d'où l'idée d'orienter un certain nombre d'entre eux vers le nouveau comptoir hollandais du Cap, créé en 1652 comme escale de ravitaillement des navires sur la route des Indes Orientales. Il s'agissait d'y développer l'agriculture. Dès 1685, le gouverneur du Cap, Simon Van der Stel, appréciant la valeur de ces immigrants huguenots avait écrit au Conseil des 17 (directeurs de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales) pour leur demander de recruter des colons français. Il fut donc décidé le 3 octobre 1685 que l'on enverrait un grand nombre de réfugiés français « *en particulier ceux qui savent cultiver la vigne, fabriquer le vin, le vinaigre et distiller le brandy* » (eau de vie). On leur offrait le voyage gratuit et un pécule de départ, mais il leur était demandé de prêter serment de fidélité aux Provinces Unies et aux autorités du Cap. Ils avaient la possibilité de résilier leur contrat au bout de 5 ans et de revenir, mais dans ce cas ils devaient rembourser les avances faites, en produits agricoles qui serviraient au ravitaillement des navires. Sur les milliers de huguenots présents en Hollande, on estime à 200 ceux qui acceptèrent de tenter l'aventure. Il s'agissait de célibataires ou de jeunes mariés, mais aussi souvent de familles nombreuses et la proportion d'enfants parmi les passagers était importante (50 à 80 %). Entre le 31 décembre 1687 et le 8 janvier 1689, sept voiliers quittèrent la Hollande pour le Cap. Parmi eux se trouvaient les réfugiés du Luberon sélectionnés par le gouverneur et volontaires pour cette formidable aventure. Quelle foi et quel courage les animaient pour ce saut dans un inconnu plein de périls. Durant les 3 à 7 mois que pouvait durer le voyage, les passagers, entassés à 200 ou 300 sur de petits navires de 40 à 50 m de long, nourris de viande salée et de biscuit trempé, étaient la proie des maladies, des tempêtes, des pirates et des rats... Beaucoup ne survivaient pas au voyage.

## Les passagers

Intéressons-nous tout particulièrement aux 34 passagers (parmi eux, 17 enfants) du *Berg of China* dont la liste fut dressée le 23 décembre 1687 par la Chambre d'Amsterdam de la Compagnie des Indes. Tous sauf un venaient du Luberon (voir la liste en annexe). En plus, huit jeunes filles de l'orphelinat de Rotterdam, volontaires pour s'établir au Cap, s'embarquèrent sur le même bateau. Le *Berg of China* quitta Rotterdam le 20 mars 1688 avec les colons à bord et un équipage de 180 personnes. Après quatre mois et demi de voyage, le voilier arriva le 4 août à Table Bay au Cap. Une lettre de la Compagnie du 16 août 1688 précise que trente personnes moururent pendant le voyage, dont au moins 14 passagers.

## L'installation

À leur débarquement, les nouveaux arrivants étaient démunis de tout et une collecte fut organisée en leur faveur au Cap et à Batavia dans les Indes orientales. Le gouverneur les installa à 80 km à l'ouest du Cap, dans la vallée de la Berg River, en les dispersant pour ne pas créer un centre de colonisation française. Il y avait cependant une forte concentration française entre Stellenbasch et Drakenstein, dans la zone d'Olifanthoek (le coin des éléphants) qui devint De Franschoek (le coin des Français). La région avait un climat de type méditerranéen, avec un été et un hiver, convenant donc aux cultures européennes. Mais quelle tâche pour ces gens manquant de tout et débarquant sur une terre vierge ! Il leur fallait construire les maisons et fabriquer les outils, drainer, assécher, défricher, labourer tout en résistant aux attaques des animaux sauvages ou aux incursions des tribus primitives de la région, les Khoïsan. Chaque concession avait une superficie de 126 acres, soit 65,5 ha. Par fidélité à la terre natale, ils donnèrent des noms français à leurs propriétés. On retrouve ainsi dans la vallée de Franschhoek les toponymes de chez nous : *la Provence, Lourmarin, Lacotte, La Roque, Cabrière, La Motte*. Dans les premiers temps, on l'a vu, les conditions de vie et de travail furent très dures : maisons de torchis

au toit de chaume, à unique rez-de-chaussée et petites ouvertures, travail acharné pour la mise en valeur d'un sol vierge. Les cultures étaient les mêmes qu'en Provence : froment, seigle, orge, vigne, olivier, élevage.

Six ans après leur arrivée, ces colons étaient déjà en mesure de ravitailler les navires faisant escale au Cap et même d'exporter leurs produits vers les Indes. Dix ans après, le vignoble était de 1,5 millions de pieds et la région de Paarl où s'étaient regroupés tous les huguenots français devint une importante région fruitière et viticole. Il fallut un siècle de labeur acharné à ces hommes pour devenir riches et bâtir les élégantes demeures des années 1800 que l'on peut encore admirer aujourd'hui et aussi pour s'intégrer dans la vie politique et sociale de la colonie qui devait devenir par la suite l'Afrique du Sud.

Bien sûr ces hommes restaient fidèles aux principes évangéliques qui inspiraient leur vie et leur action. Dès leur arrivée, ils eurent un pasteur français, originaire du Dauphiné, Pierre Simond, et les cultes en français avaient lieu alternativement à Stellenbach et Drakenstein. Les services religieux se tenaient d'abord dans une maison puis dès 1694, on construisit à Drakenstein une salle de culte détruite en 1716 par un ouragan. On édifia alors en 1720 à Paarl un véritable temple, remplacé en 1805 par une nouvelle église plus somptueuse qui reste aujourd'hui l'une des deux plus anciennes du pays.

### **Des pionniers**

Dans la liste de premiers colons du Cap, penchons-nous maintenant sur ceux qui venaient de nos villages d'Aigues et qui fondèrent les plus importantes fermes encore existantes dans la région de Franschshoëk.

Nommons d'abord Pierre Jourdan, fils de Pierre Jourdan, de la Roque, et de Suzanne Pascal, de Cabrières d'Aigues. Né en 1661, il voyagea sur le *Berg of China*. Une ferme lui fut attribuée en 1694 à Drakenstein qu'il appela *Cabrières*. Il épousa en 1695 une veuve, Anne Fouché (venue de la région de Blois) dont il eut trois enfants. Il se maria en secondes noces en 1713 avec Marie Verdeau, fille d'Hercule Verdeau. Il mourut à Drakenstein le 28 octobre 1723, après avoir légué sa ferme à son fils Joseph. On fabrique encore aujourd'hui dans la ferme *Cabrières Estate* un vin mousseux, méthode champenoise, dénommé *Pierre Jourdan* en son honneur. Jehan Jourdan, de Saint-Martin de La Brasque, épousa Isabeau Long, originaire de La Motte (fille de Pierre Long et Jeanne Gouirand). C'est pourquoi il appela sa ferme *La Motte*. Après son décès en 1699, Isabeau épousa en secondes noces Jacques Malan de St Martin. Ils prospérèrent grâce à leur travail et acquirent en 1702 la ferme *La Rhône*.

### **Un fondateur**

Attardons-nous maintenant sur Pierre Joubert, étonnant personnage qui va marquer l'histoire de la colonie. Sa famille, présente à La Motte depuis l'acte d'habitation de 1506, y a joué un rôle important au XVIIe siècle. Le grand-père, Pierre Joubert, fut consul en 1633 et fit édifier le premier temple de La Motte-Saint Martin. On pense qu'une partie de la famille était déjà installée aux Pays-Bas dès 1645, à la suite des premières mesures vexatoires contre les protestants. Le petit-fils, Pierre Joubert, fils de Jacques Joubert (chaudronnier) et de Françoise Rambert, naquit à La Motte en 1665 et avait sans doute quitté La Motte enfant car il ne figure pas sur les listes d'émigrés de 1686-1687 secourus en Suisse et en Allemagne. Nous avons retrouvé son acte de mariage avec Suzanne Reyne (émigrée de la Roque d'Anthéron) célébré le 1er février 1688 en l'église de Brielle, près d'Amsterdam. Il s'embarqua avec son épouse sur le *Berg of China* (et non le *Mont du Sinaï* comme mentionné dans l'acte) qui appareilla de Rotterdam le 20 mars 1688. Sur le même voilier, était embarqué un autre couple, Pierre Malan - 23 ans - et Isabeau Richard - 20 ans - de Peypin d'Aigues. Ils s'étaient mariés le 2 juillet 1687 en l'église de Saint-Martin et



leur acte de mariage est toujours conservé à la mairie du lieu. Pierre Malan et Suzanne Reyne décédèrent pendant la traversée. Pierre Joubert épousa alors au cours du voyage Isabeau Richard car ils figurent comme mari et femme sur les listes de passagers du navire.

Dès leur installation, le jeune couple se mit à la tâche avec courage. Bientôt par son savoir-faire et son labeur acharné, Pierre Joubert devint un viticulteur prospère et un notable de la communauté. Il fonda une ferme qu'il appela *La Provence* dès 1694 et qui devint très importante. Il acquit d'autres fermes : *Bellingkamp*, *Lormarin*, *La Motte* et *La Rocke*. Il eut neuf enfants et donna naissance à une nombreuse postérité. Sa descendance compte aujourd'hui 27 000 personnes en Afrique du Sud et la famille Joubert fut toujours étroitement mêlée à l'histoire de la nation « afrikaner ». Le plus illustre de ses descendants fut Pieter Joubert (1831- 1900) général et homme politique boër ; il fit partie du triumvirat qui proclama l'indépendance du Transvaal (1880). Général en chef des Boërs en 1881 et partisan de l'unité des républiques sud-africaines, il lutta jusqu'à sa mort contre l'influence britannique et dut finalement s'incliner devant les Anglais dans la guerre des Boërs (1899-1902) qui vit l'annexion des républiques sud-africaines à l'Empire britannique.

### **Une nouvelle nation**

Au cours des premières années de leur installation au Cap, il y eut souvent opposition entre les nouveaux venus français et la communauté hollandaise.

À cet antagonisme succéda rapidement la fusion, née dans la défense de leurs intérêts communs, contre la politique économique de la Compagnie des Indes, qui favorisait le comptoir commercial du Cap au détriment des fermiers.

L'enracinement se produisit aussi avec la perte de l'usage du français et l'apprentissage du néerlandais. Le français disparut quand moururent les huguenots de la première génération. La fusion entre huguenots et hollandais devint alors évidente avec le sentiment d'appartenance à la nation africaine blanche et l'apparition d'un nationalisme afrikaner, fondé sur l'intransigeance dans les principes de la foi et de la politique, la certitude d'avoir acquis des droits sur ces terres vierges et le sentiment de constituer sur la terre africaine un peuple de Dieu, avec une mission à réaliser.

À travers ces quelques pages, nous avons voulu faire revivre ces hommes et ces femmes de conviction et de courage, issus de notre terroir, et leur rendre hommage. Il convient de garder leur exemple et leur souvenir. Notre contribution se veut comme un « mémorial de l'esprit et du cœur », en attendant peut-être qu'un monument de pierre soit dressé dans nos villages pour perpétuer leur mémoire. Ce ne serait que justice.